

juillet 2019

Amiante - pollution : continuer à se faire empoisonner, ou décider enfin de riposter ?

Depuis trop longtemps, la RATP expose quantité de salariéEs à cette fibre tueuse qu'est l'amiante. Plusieurs en sont morts, beaucoup ont développé des pathologies. Les autres vivent dans la crainte de les contracter un jour. Pourtant, la RATP continue de jouer la montre, minimisant les risques à chaque exposition « accidentelle », attendant que notre colère passe ... jusqu'au prochain cas ! La récente étude de l'ANSES (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire), à laquelle SOLIDAIRES RATP a contribué, démontre que la qualité de l'air dans les enceintes ferroviaires nous expose en outre à un niveau de pollution bien plus élevé qu'en extérieur. Pour toutes ces raisons, Solidaires RATP organise une action groupée devant les tribunaux, afin de réparer les préjudices subis et contraindre la RATP à privilégier nos vies plutôt que leurs profits.

Solidaires soutient une action groupée aux prud'hommes

Nombre d'entre nous sont exposéEs quotidiennement à l'amiante et/ou la pollution de l'air dans des conditions générant un risque élevé de développer une pathologie grave. La RATP ne peut ignorer une telle situation. Pourtant, elle ne prend pas toutes les mesures nécessaires pour y remédier.

C'est pourquoi, nous souhaitons organiser et soutenir une action groupée aux prud'hommes afin de voir réparer le préjudice d'anxiété des salariéEs travaillant au sein de la RATP et exposéEs à ces risques.

Avant de déclencher une telle action (et le cas échéant, devant d'autres tribunaux visant à obtenir la mise en place d'actions de prévention efficaces), nous avons besoin de déterminer approximativement combien de salariés y participeraient et de collecter des informations. Nous avons besoin de vous pour préparer cette action.

Alors, si vous êtes concernéEs par cette situation ou si vous avez des collègues soumis à l'amiante ou à la pollution, nous vous remercions de nous transmettre un maximum d'informations, afin que nous puissions les analyser et commencer à construire les dossiers.

A cet effet, nous vous proposons de nous retourner les documents énoncés en Page 3 du tract, avant le 30 septembre 2019 (bien sûr, tout restera confidentiel à ce stade*).

Une fois que nous aurons pu faire le point sur les informations reçues, nous organiserons, une réunion d'information pour vous expliquer de manière complète la procédure et répondre à vos questions, en présence de notre avocate. La date et le lieu de cette réunion seront communiqués aux personnes qui nous auront indiqué souhaiter y assister.

LUTTER PROPOSER CONSTRUIRE

Agir concrètement, ensemble et maintenant !

Vous pouvez également, si vous le souhaitez, nous transmettre d'ores et déjà (physiquement ou par mail) à l'adresse suivante amienteetpollution@solidaires-grouperatp.org toute copie de document utile, et notamment (liste indicative, non obligatoire et non exhaustive) :

- Vos coordonnées (téléphone / adresse mail personnelle, adresse postale, date et lieu de naissance...);
- Votre pièce d'identité ;
- Votre contrat de travail et les avenants éventuels ;
- Un récapitulatif, même manuscrit, des différents postes occupés susceptibles de vous avoir placé dans une situation de risque lié à l'amiante et/ou la pollution de l'air ;
- Le cas échéant votre fiche de poste (s'il est mentionné sur quels appareils ou dans quels lieux vous travaillez par exemple) ainsi que les anciennes, si vous les avez conservées ;
- Votre dernier bulletin de paie et celui du mois de décembre 2018 * ;
- Vos fiches d'exposition (si vous ne les avez pas, demandez les au Médecin du travail) ;
- Tout document médical concernant vos éventuels risques spécifiques de pathologie (poumons, problèmes anxio-dépressifs etc. *) ;
- Le cas échéant un document dans lequel vous nous expliquez les raisons de votre inquiétude, la date à laquelle vous avez eu connaissance d'avoir été exposé à de l'amiante et/ou de la pollution.

** IMPORTANT : l'adresse mail citée est sécurisée, aucune information vous concernant ne sera diffusée en dehors des personnes en charge de la construction du dossier au sein du Syndicat et aucune action ne sera lancée sans que nous ayons reçu confirmation écrite de votre souhait d'y participer (sur demande ultérieure de notre part), le fait de nous adresser ces documents ne vous engageant en rien à ce stade, vous pourrez à tout moment récupérer ou modifier les données personnelles vous concernant, nous nous engageons à procéder à toutes les démarches nécessaires pour le stockage de ces données (déclaration à la CNIL etc.).*

Cesser de perdre nos vies à la gagner

Il a fallu presque 50 ans pour que la France prenne conscience des dangers de l'amiante malgré les nombreuses études unanimes sur la question. Quant à la prise de conscience sur les dangers de la pollution de l'air, elle est encore récente.

Aujourd'hui, plus personne n'oserait décemment nier que l'exposition à l'amiante et/ou à la pollution de l'air est dangereuse pour la santé. **Pourtant, en 2019, la RATP imposait toujours à ses salariéEs de subir une exposition à ces risques sans prendre de mesure efficace pour protéger leur santé** et ce, malgré les nombreuses alertes des représentants et éluEs Solidaires.

Pour que cela cesse et que nos vies soient enfin respectées plus que leurs profits !



Une seule réponse : agir ensemble !



QUESTIONNAIRE à retourner à amiantetepollution@solidaires-grouperatp.org

Nom (facultatif) :

Prénom :

Département / Attachement :

Ancienneté :

Poste :

Je suis inquiet pour ma santé car (cocher) :

- ☐ je travaille/j'ai travaillé sur du matériel contenant de l'amiante
- ☐ je travaille/j'ai travaillé dans un lieu amianté
- ☐ je travaille/j'ai travaillé dans un lieu pollué
- ☐ autre (préciser) :

N'hésitez pas à nous expliquer plus en détail :

*** IMPORTANT :** l'adresse mail citée est sécurisée, aucune information vous concernant ne sera diffusée en dehors des personnes en charge de la construction du dossier au sein du Syndicat et aucune action ne sera lancée sans que nous ayons reçu confirmation écrite de votre souhait d'y participer (sur demande ultérieure de notre part), le fait de nous adresser ces documents ne vous engageant en rien à ce stade, vous pourrez à tout moment récupérer ou modifier les données personnelles vous concernant, nous nous engageons à procéder à toutes les démarches nécessaires pour le stockage de ces données (déclaration à la CNIL etc.).

Si vous souhaitez être contacté(e), merci de nous communiquer vos coordonnées personnelles :



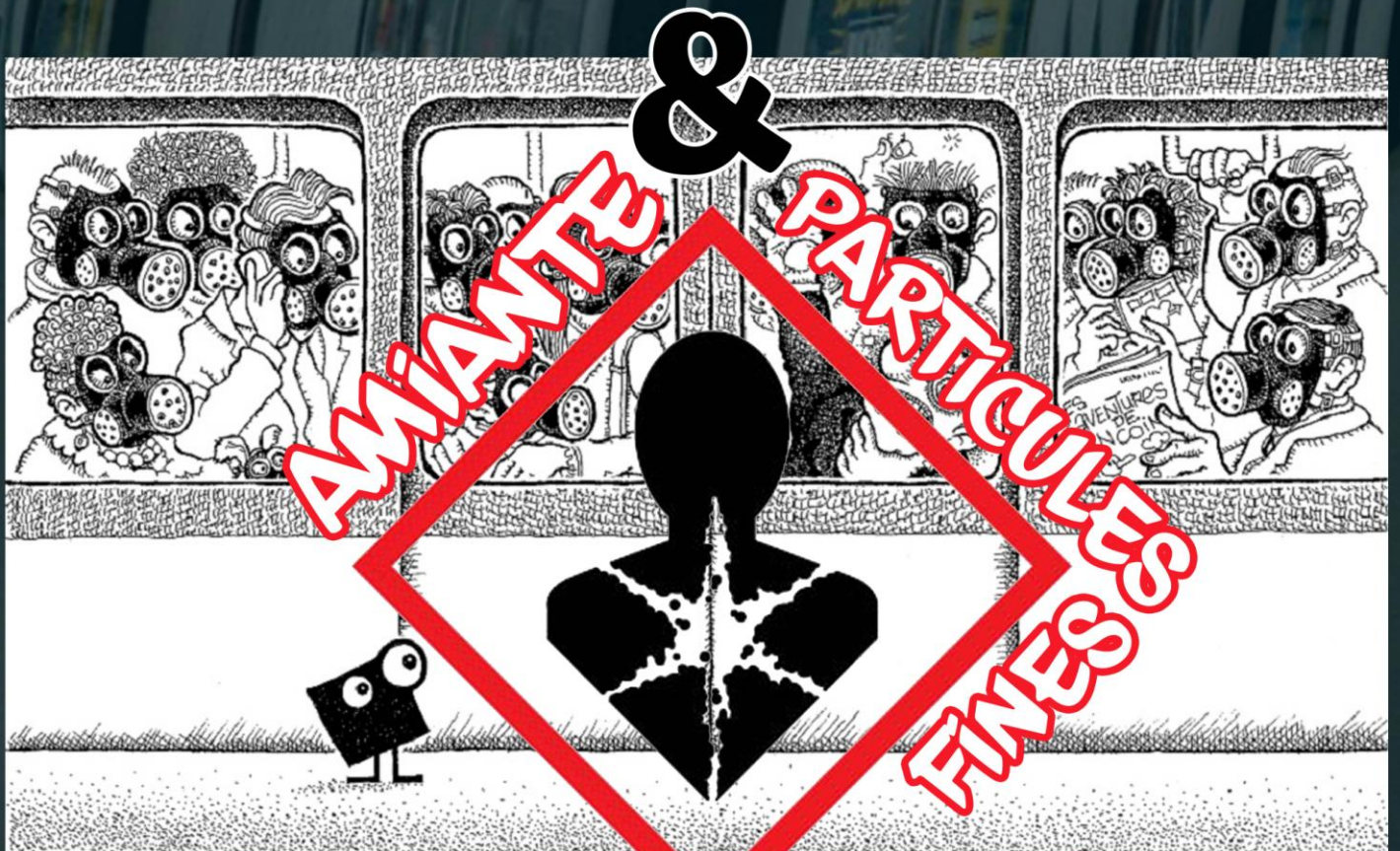
LUTTER PROPOSER CONSTRUIRE

Solidaires

RATP

DEUX
POLLUANTS

TUEURS



UNE ACTION GROUPEE



AMIANTEETPOLLUTION@SOLIDAIRES-GROUPERATP.ORG

 [@SOLIDAIRESRATP](https://www.facebook.com/SOLIDAIRESRATP)

 WWW.SOLIDAIRES-GROUPERATP.ORG

 [@SOLIDAIRESRATP](https://www.twitter.com/SOLIDAIRESRATP)